



Toulon, jeudi 18 mars 2021

La Caisse d'allocations familiales du Var et le Barreau de Toulon signent un protocole pour l'amélioration de la prise en charge des victimes de violence conjugale

Ce jeudi 18 mars, le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de Toulon Maître Jean-Michel Garry et le Directeur de la Caf du Var Julien Orlandini s'engagent mutuellement dans un partenariat rapproché pour favoriser l'accès aux droits aux prestations des victimes de violences conjugales. Il s'agit de simplifier leurs démarches et de les aider à bénéficier des aides auxquelles ils ont droit, en urgence, notamment pour favoriser l'accès à un logement sécurisé et de manière pérenne.

Pourquoi ce protocole ?

Révéler des faits de violences conjugales s'avère parfois extrêmement difficile pour la victime de violences conjugales dont la situation financière peut être un frein à la libération de sa parole et à sa mise en sécurité ainsi que celle des enfants du couple. Parfois, la seule solution est de quitter le domicile familial pour se mettre à l'abri mais sans aide financière, il est quasiment impossible de se reloger.

Aussi, ce protocole est destiné à faciliter l'accueil, l'orientation et le déblocage rapide des aides auxquelles les victimes de violences conjugales ont droit, y compris dans le cadre des ordonnances de protection.

Dans ce cadre, tant les avocats que la CAF du Var sont des acteurs essentiels et incontournables de la lutte contre les violences conjugales afin de permettre à la victime de voir sa situation prise en compte et traitée en urgence, et dans l'intérêt de l'enfant.

Pour quelle mise en œuvre ?

Ce protocole repose sur un accès facilité à l'information et au traitement rapide des dossiers.

Pour les avocats du Barreau de Toulon, il s'agira d'accéder directement à toutes les informations utiles concernant les aides proposées par la Caf. Et pour la Caf, de mettre en place un mail sécurisé spécifiquement dédié au traitement des dossiers d'aides déposées par les victimes de violences conjugales. La Caf s'engage par ailleurs à une prise en charge du signalement sous 48 heures maximum avec un accompagnement des victimes dans l'ouverture des droits auxquels elles peuvent prétendre. Des conseillers d'accès aux droits assureront le contact attentionné si besoin et surtout, le traitement du droit dans les plus brefs délais.

Ce protocole fera l'objet d'un comité de suivi régulier. Il prévoit d'autres paliers dans l'accompagnement des victimes de violences conjugales : l'orientation possible de ces victimes vers des aides financières complémentaires lorsqu'ils ont des enfants à charge (« aides coup de pouce »), la possibilité de solliciter l'intermédiation financière par la CAF pour le paiement d'une pension alimentaire etc

Sa mise en place pourra conduire à une extension progressive de ce circuit court à l'ensemble des associations intervenant pour la prise en charge des victimes de violences conjugales.

À propos de la Caf du Var

Acteurs essentiels de la solidarité nationale, la mission des Caf est d'aider les familles autour de quatre domaines prioritaires :

- la conciliation vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- l'appui à la relation parentale, le développement de l'enfant et le soutien aux jeunes ;
- la création de conditions favorables à l'autonomie, l'insertion sociale et professionnelle ;
- et l'amélioration des conditions de logement.

Quelques chiffres (au 31/12/2019)

- ✓ 210 827 Varois reçoivent au moins une prestation, soit 487 139 personnes couvertes sur l'ensemble du département (près d'une personne sur deux).
- ✓ Les familles avec enfant(s) à charge représentent près de 49 % des allocataires. Parmi elles, 16.6 % sont des familles monoparentales.
- ✓ Près de 97 000 allocataires vivent seuls, ce qui représente 46 % du total.
- ✓ La Caf du Var verse 1,165 milliard d'euros de prestations, soit un montant moyen mensuel par allocataire de 455€, et dépense près de 95 millions d'euros au titre de l'action sociale.

À propos du Barreau de Toulon

Acteurs essentiels de la lutte contre les violences conjugales, les 500 avocats du Barreau de Toulon interviennent aux côtés des victimes.

Quelques actions

- ✓ Une commission Victime au sein du Conseil de l'Ordre travaille depuis des années en partenariat avec le Tribunal
- ✓ Désignation d'une avocate référente sur la lutte contre les violences conjugales depuis septembre 2020
- ✓ Premier barreau du Sud-Est à avoir accueilli en mars 2020 une formation interprofessionnelle (avocats, magistrats, gendarmerie, associations) au sein des locaux de l'Ordre des avocats sur la lutte contre les violences conjugales
- ✓ Mise en place, en partenariat avec le CAD et le Tribunal Judiciaire, de consultations gratuites d'avocats les 3èmes jeudis de chaque mois, pour les victimes de violences conjugales
- ✓ Participe avec le Tribunal et le Parquet au processus « accéléré » des ordonnances de protection

Contact presse

Nathalie Rochedy – Responsable communication Caf du Var
Tél : 07 77 85 90 76 – Mail : nathalie.rochedy@caftoulon.cnafmail.fr

Les comptes officiels de la Caf du Var



@CafduVar



Caf du Var

Toute l'actualité de la Caf du Var sur :